



Mairie de Camiers

Sainte Cécile - Saint Gabriel

Rue du Vieux Moulin - BP 19

62176 CAMIERS

Tél. 03 21 84 93 11

Fax 09 72 14 32 14

E-mail : mairie@camiers.fr

Site : www.camiers.fr

Extrait du Registre Aux Arrêtés du Maire

**Arrêté municipal réglementant les livraisons boulevard
de Sainte Cécile et Esplanade de Sainte Cécile
Durant le FREERIDER FEST 2026
Du 10 septembre 2026 au 15 septembre 2026**

153 - 2026

Le Maire de la Commune de CAMIERS

Vu les articles : L 2211.1 – L 2212-2 – L 2212-5 et L 2213.1 à 2213.6 du Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code de la route

Vu la loi N° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret N° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route.

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et l'instruction municipale, livre 1 – huitième partie, signalisation temporaire pris en vertu de son article 1 approuvé par arrêté interministériel du 06 novembre 1992.

Considérant : que le COTE D'OPALE FREERIDER FEST se déroulera les 11, 12 et 13 septembre 2026.

Considérant : l'importance à être livré des marchandises pour ravitailler les commerces pendant l'événement.

ARRETE

Article : 1^{er} Les livraisons sont autorisées Boulevard de Sainte Cécile et Esplanade de Sainte Cécile :

- le jeudi 10 septembre 2026 de 07h00 à 17h00.
- le vendredi 11 septembre 2026 de 07h00 à 14h00.
- le samedi 12 septembre 2026 06h00 à 08h45.
- le dimanche 13 septembre 2026 de 06h00 à 08h45.
- le lundi 14 septembre 2026 de 07h00 à 17h00.
- le mardi 15 septembre 2026 de 07h00 à 14h00.

Article : 2 Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Article : 3 Monsieur le Maire,
Monsieur le Commandant de la BTA d'ETAPLES SUR MER,
Madame la Responsable de la Police Municipale de CAMIERS,
Monsieur le Responsable des Services Techniques de la commune de CAMIERS,
Madame la Responsable de l'office de tourisme de CAMIERS SAINTE CECILE,
Monsieur le DGS de la commune de CAMIERS,
Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAMIERS, le 27 juillet 2026

Le Maire



Gaston CALLEWAERT.